



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-6-7

Séance du vendredi 14 février 2020

### **SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

#### **ABSENTS :**

MM. HAGENBACH, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de tous les niveaux de collectivités territoriales en matière de protection de l'environnement et d'éducation populaire,
- VU l'article 6 de la charte de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-1-7-2 du 17 janvier 2020 approuvant la convention de partenariat portant sur le versement de subventions de fonctionnement et d'investissement à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace au titre de l'année 2020,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 10 janvier 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la répartition des crédits et les montants des subventions relatives à l'éducation à l'environnement et autorise leur versement aux maîtres d'ouvrage et associations concernées, selon les tableaux récapitulatifs joints en annexes 1 et 2 à la présente délibération, répartis comme suit :
  - en fonctionnement, une dépense globale de 737 020 € à prélever sur le programme C731 au chapitre 65, fonction 738, nature 6574 et une dépense de 26 600 € destinée à MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION pour les animations du zoo, à prélever sur le programme C731 au chapitre 65, fonction 738, nature 65734,
  - en investissement, une dépense globale de 22 762 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C231 au chapitre 204, fonction 738, nature 20421,
- Approuve le montant des subventions susmentionnées, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux joints en annexe 2 à la présente délibération,
- Approuve les conventions jointes à la présente délibération, à conclure avec certains bénéficiaires de subventions et autorise la Présidente à les signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité